



Municipalité
1513 Hermenches

Monsieur Régis Pochon
Ch. du Clos du Riau 12
1513 Hermenches

Hermenches, le 12 juillet 2016

Autorisation municipale – parcelle 278 – Tonnelle de jardin

Monsieur,

La Municipalité autorise la construction de la tonnelle de jardin sur la parcelle 278, selon plan déposé le 13 juin 2016.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. La signature des voisins directs de l'ouvrage projeté a été obtenue. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Philippe Rebet
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.